



Acte n° 2023C179

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Votants : 41

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 14/09/2023

Le 21 Septembre 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle des fêtes, 47 route de Villars à Villeneuve (01480).

Présents : Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOIX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Pascal CUNY, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Agathe IACOVELLI, Vincent LAUTIER, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Didier ALBAN (Pouvoir Sylvie PERMEZEL), Fabien BIHLER, Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Amina LEGHNIDER), Daniel DOMPOINT (Pouvoir Christine FORNES), Emmanuelle CARNELLI (Pouvoir Bernard REY), Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Michèle NUGUET (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Sylvie PERMEZEL.

OBJET : AFFAIRES JURIDIQUES – Avenant 1 à la convention constitutive du service commune en vue de l'intégration de la commune de Savigneux

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ;

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du centre de gestion de l'Ain en date du 4 juin 2021,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention relative à la création d'un service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres, annexée à la présente délibération,

M. Stéphane BERTHOMIEU, Vice-Président en charge des Finances, des Ressources humaines et de la Mutualisation rappelle au conseil qu'a été constitué, au cours de l'année 2022, un service commun de commande publique entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et ses communes membres.

Ce service commun, géré par la communauté de communes, est chargé d'assurer, au profit de ses membres, une prestation de conseil juridique en Droit de la Commande publique ainsi que, sur demande ponctuelle des collectivités intéressées, une prestation d'accompagnement dans la mise en œuvre de procédure de passation pouvant comprendre la rédaction d'actes, contrats et tout document ayant trait à la passation de marchés publics.

La commune de Savigneux, non encore membre du service commun, a manifesté la volonté d'y être intégrée.

M. Stéphane BERTHOMIEU explique au conseil qu'il convient de formaliser l'intégration de la commune au moyen d'un avenant à la convention constitutive du service commun dont le projet est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 07/09/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de l'intégration de la commune de Savigneux au sein du service commun de commande publique ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le projet d'avenant n°1 relatif à l'intégration de la commune de Savigneux au sein du service commun, tel qu'annexé à la présente délibération, ainsi que tout document relatif au service commun.

A Villeneuve, le 21/09/2023

La Secrétaire de Séance,

Sylvie PERMEZEL

Le Président,

Marc PECHOUX

Affichage électronique le : 26/09/2023

